

agence locale de l'énergie et du climat

Métropole de Lyon

Accompagnement des copropriétaires usagers du réseau de chaleur urbain

De novembre 2017 à février 2018

■ ville de

venissieux



LE PROJET

Objectifs

- Apporter des éléments permettant de **mieux appréhender le fonctionnement du réseau de chaleur de Vénissieux** et le lien avec votre copropriété ;
- **Informé sur les consommations énergétiques dans l'habitat ;**
- **Expérimenter des éco-gestes** permettant de faire des économies d'énergie (chauffage, eau chaude, électricité)
- **Faire vivre le collectif de copropriétaires**



RÉUNIONS

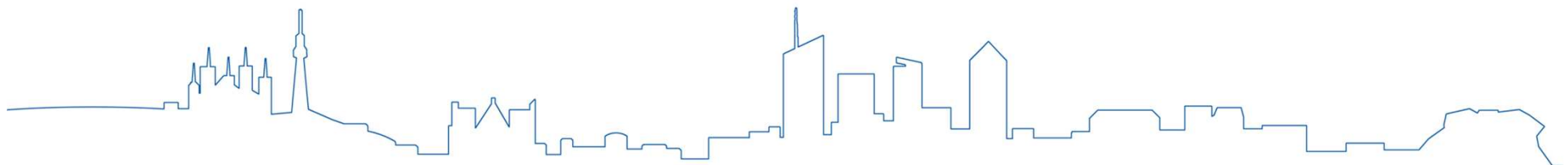
3 Réunions pour les Soyouz et 2 pour Caravelles 332

■ Soit pour l'ensemble des copropriétaires , soit pour les membres du CS

Le fonctionnement du Réseau de chaleur urbain de Vénissieux : principe, production, distribution et facturation,

Les différentes évolutions de la sous-station : travaux effectués, causes et conséquences

Les éco-gestes dans l'habitat : chauffage, eau chaude, éclairage et appareils électriques ;



CONTRAT DE MAINTENANCE

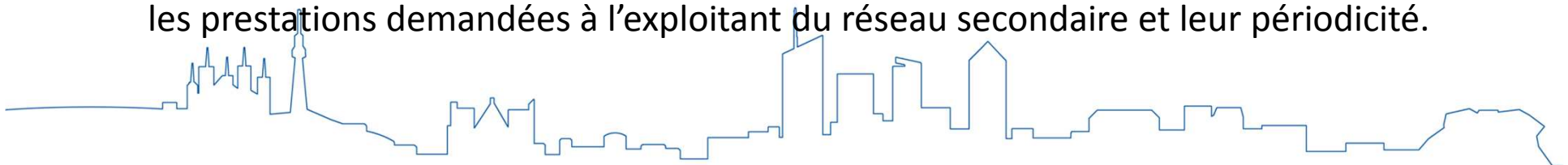


Pour les Soyouz

- **Analyse du contrat de maintenance actuel sur le réseau secondaire** : un rapport d'analyse a été transmis au syndicat de copropriété ;
- **Réunion le 04/05/2018** en présence du syndic, de l'exploitant et de représentants du syndicat de copropriétaires pour faire le point suite au rapport d'analyse envoyé ;

Pour Caravelle 332

- Suite aux travaux effectués dans la sous station de l'Union des Caravelles, **un cahier des charges a été rédigé par le bureau d'études Epc**, préconisant en détail les prestations demandées à l'exploitant du réseau secondaire et leur périodicité.



POINTS DE CONTROLE



■ Contrat de maintenance :

- Temporalité de renouvellement du contrat ; Liste des équipements concernés ;
- Adéquation de la périodicité de certaines tâches avec les besoins du réseau ;
- Régulation mise en place ; Purge du réseau avant chaque mise en chauffe ;
- Traitement des litiges en direct avec l'exploitant, le syndic, les copropriétaires concernés et au moins un représentant du conseil syndical ;

■ Equipements et régulation :

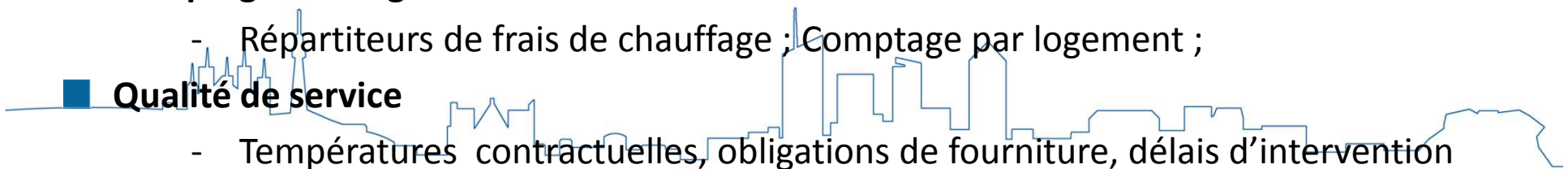
- Gestion du chauffage par émetteur (robinet thermostatique) ;
- Installation d'un filtre à boues (désembouage continu et garantie d'encrassement moindre de l'échangeur) ;
- Equilibrage du réseau ;
- Isolation du bâti et des réseaux en partie commune ;

■ Comptage d'énergie

- Répartiteurs de frais de chauffage ; Comptage par logement ;

■ Qualité de service

- Températures contractuelles, obligations de fourniture, délais d'intervention



PERPECTIVES



■ Exploitants

- Améliorer l'accompagnement des copropriétaires sur la maintenance du réseau secondaire : quelles responsabilités ? quelles limites ?

■ Syndics

- Améliorer l'accompagnement des copropriétaires sur la facturation du chauffage et de l'eau chaude (explication de la clé de répartition, du comptage d'énergie, du relevé des répartiteurs de frais de chauffage) ;

■ Copropriétaires

- Positionnement dans le rôle d'un usager : gestion des incidents, des températures, des dates de démarrage et arrêt, qualité du confort

■ Collectivités

- Améliorer l'accompagnement des copropriétaires sur la compréhension du réseau de chaleur urbain et les responsabilités de chacun ;
 - Proposer des éléments pédagogiques à destination des copropriétaires, des syndics et des exploitants, amenant une vision plus globale du fonctionnement de la chaleur urbaine et permettant de développer la maîtrise de l'énergie dans les logements raccordés ;
- 